



Mairie de Carlencas-et-Levas
2 Bis chemin du Causse
34600 Carlencas-et-Levas
04 67 95 14 19
mairie@carlencasetlevas.fr

Fait à Carlencas, le 29 juillet 2026,

Objet : Information sur les mesures de débroussaillage et la prévention des risques d'incendie

Chers administrés,

Face aux inquiétudes légitimes suscitées par les mesures de débroussaillage sur notre commune, nous tenons à vous apporter des précisions et à vous informer des actions engagées.

Suite à l'incendie sur notre commune, à la vigilance d'extrême sécheresse et aux risques liés à cette situation, conformément à l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2026-05-17063, les travaux de débroussaillage sont strictement encadrés jusqu'au 30 septembre 2026. Pour éviter tout danger, l'utilisation d'engins thermiques ou d'outils susceptibles de provoquer des étincelles est interdite. Seuls les petits travaux sont autorisés, entre 5h et 12h, sous réserve de la mise en place d'un dispositif d'extinction.

Depuis le début de l'été, la canicule a empêché la mise en place de la moindre action. Le conseil municipal avait envisagé la mise en place de chantier participatif, mais se voit contraint d'attendre la fin des restrictions pour éviter le moindre risque.

Jusqu'à présent pour pallier l'absence de notre agent technique, les élus se sont investis personnellement pour maintenir les espaces communaux, le temps de pouvoir trouver une solution plus pérenne. Dès la rentrée, un prestataire aura la charge de reprendre les travaux de débroussaillage et le nettoyage de la commune selon la réglementation en vigueur.

Nous rappelons également que chaque propriétaire est responsable du débroussaillage de son terrain et des 50 mètres alentour, conformément à la réglementation. Cette mesure est essentielle pour protéger nos habitations et notre environnement.

Enfin, un travail collaboratif est engagé avec des partenaires techniques pour renforcer la sécurisation de notre forêt et de notre village. L'objectif est d'établir un plan de prévention afin de réduire durablement les risques d'incendie et d'améliorer la protection de notre territoire.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération pour faire face ensemble à cette situation. Votre sécurité et celle de notre commune sont notre priorité.

Restant à votre disposition pour toute question,

Le conseil municipal
Carlencas-et-Levas

